



Déclaration liminaire à la CAPA des Certifiés 14 février 2020

Cette commission étudie les propositions d'avancements accélérés pour les collègues au 6ème et au 8ème échelon.

Ces passages accélérés d'échelon, pour revenir à leur philosophie, nous interrogent tout particulièrement. Nous sommes, CPE, enseignants et PsyEN, à l'éducation nationale et dans la fonction publique en général, les seuls personnels à être soumis à des rendez-vous de carrière pour pouvoir avoir un avancement accéléré. Il s'ensuit donc une confusion entre l'évaluation des collègues et leur avancement, qui est vraiment préjudiciable à la mesure de leur valeur professionnelle.

Seuls 30% des promouvables bénéficient d'une accélération de carrière d'un an. Ce contingentement induit des distorsions dans l'appréciation finale. Pour une valeur professionnelle saluée par une majorité d'items « excellent », on peut se retrouver avec une appréciation finale « satisfaisante », qui ne reflète absolument pas la manière de servir des collègues concernés. De nombreux·ses collègues ont ressenti de l'incompréhension et de l'injustice face à leur avis final.

C'est pourquoi le Sgen-CFDT revendique la déconnexion totale entre l'évaluation et l'avancement dans la carrière, et dénonce ces quotas, car ils retirent toute objectivité à l'évaluation professionnelle.

Pour ce qui est des résultats présentés dans ce tableau d'avancement, nous sommes tsatisfaits de voir que cette année tient compte des reliquats de l'an passé.

Les commissaires paritaires du Sgen CFDT de Franche-Comté,